

Tourcoing

Aujourd'hui, jeudi 26 janvier :
 Hôtel de ville : 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.
 Bibliothèque populaire : 14 h. à 19 h.
 Bibliothèque catholique : 14 h. 30 à 16 h.
 Bibliothèque communale : 14 h. à 19 h.
 Calise d'épargne : 9 h. 30 à 11 h. 30 et 14 h. à 16 h.
 Consulat de Belgique : 9 h. à 13 h.
 Marché au Centre : 8 h. à 13 h.
 Pharmacie de nuit : M. Prouvot, 615, rue de Gand.

Les exercices publics du Conservatoire

La troisième séance des exercices publics du Conservatoire se déroulera ce jeudi, à partir de 16 h. Elle sera consacrée à l'audition de la classe de contre-basse (1^{re} division), professée par M. F. Gonzalez, de la classe de violoncelle (1^{er} division), professée par M^{lle} O. Corne, et de la première classe de violon et alto, professée par M. Stenger. En voici le programme :

CLASSE DE CONTREBASSE

Pastorale concertante (Labro) : M. Maurice Leducq, Contrebasse (B. Rates) : M. Lucien Dinstère.

CLASSE DE VIOLONCELLE

Etude n° 18 sur mineur (Dupont) : 1er temps du Concerto en ré majeur (Mozart) : M. Jean Wavrant. — Courante en sol majeur (Bach) : 1er temps du 3^e Concerto (Gottfried) : M. Michel O. Corne. — Etude n° 18 sur mineur (Kreutzer-Peüllart) : 1er temps du Concerto (Karlsky) : M. Jean Wavrant. — Toccata (Karlsky) : Allegro de Concerto (Karlsky) : M^{lle} André Vandewyngaert.

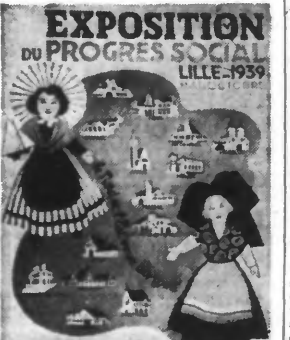
CLASSE DE VIOLON ET ALTO

Alto. — 7^e Etude en sol mineur (M. Vieux) : Allegro de Concerto en ré mineur (G. Sperrck) : M^{lle} Rosa Thibergien. — Etude (M. Vieux) : Poème symphonique (suite op. 48) (J. Jongen) : M. Ernest Leclercq.

Viola. — 1^{re} Caprice en la b majeur (Rode) : 7^e Concerto en ré majeur (Baliotti) : M^{lle} Alberte Pichon. — Concerto en fa mineur (Rode) : Concerto en la majeur (Mozart) : M^{lle} Rolande Rompoué. — 1^{re} Caprice en si b majeur (Locatelli) : Concerto en mi majeur (J.-S. Bach) : M^{lle} René Menes. — 2^e Caprice (Rode) : Concerto en sol mineur op. 29 (E. Bernard) : M^{lle} Maud Colinet. — 3^e Etude en do majeur (Gavini) : Concerto en la majeur (Mozart) : M^{lle} Janine Beuvall. — 7^e Etude en si b majeur (Gavini) : Concerto en sol mineur op. 26 (Max Bruch) : M. Hubert Dewaela. — 21^e Caprice en si b majeur (Rode) : 9^e Concerto en la op. 104 (Bériot) : M. Jeanne Castel. — Prélude et air sur le violon (J.-S. Bach) : M^{lle} André Vandewyngaert. — Allegro de Concerto d'après le 3^e Concerto (op. 61) (Saint-Saëns) : M. Henri Bouché. — 12^e Caprice en si b majeur (Locatelli) : Concerto en fa op. 20 (E. Lalo) : M. Joseph Vandenberghe.

Une exposition d'oiseaux

L'Œuvre de Tourcoing, dont le siège est à l'Église, rue de Tournai, organise, comme chaque année, une exposition au profit exclusif des vieillards assistés des Petites Sœurs des pauvres de la rue de Lille, et de l'hospice général de Tourcoing. L'inauguration aura lieu samedi 27 février, à 11 h., et l'exposition sera ouverte aux visiteurs les 19, 20 et 21 février. Deux tickets à 50 centimes donnent droit à l'entrée et à la participation à la tombola.



EXPOSITION DU PROGRÈS SOCIAL LILLE 1939

Un monument à la mémoire des soldats anglais tués en juillet 1918, s'élève prochainement sur la « montagne de Werwiq »



Entre les deux bancs, le terre-plein sur lequel sera édifié le monument (Ph. J. de Rix)

Dans une pieuse pensée qui honore la municipalité de Werwiq-Sud vient de former le projet d'élever à mi-pente de la « montagne de Werwiq », un monument destiné à perpétuer le souvenir des troupes du XV^e corps britannique qui s'y illustrèrent en juillet 1918. Poste d'observation idéal dominant le secteur d'Ypres et de Kemmel, la montagne de Werwiq, au plus exactement la cote 60 — avait été dotée par les Allemands d'un imposant système défensif dont les quelques blockhaus qui subsistent encore, vingt ans après la guerre, permettent d'apprécier l'importance.

La reprise de cette cote par les troupes anglaises constituait donc un fait militaire suffisamment intéressant pour qu'un cénacle de Werwiq, un monument dédié à la mémoire des soldats anglais tués pendant la bataille de la Grande-Bretagne.

D'après un projet établi par M. Destalleur, de Lille, ce monument consisterait en une stèle surmontée de deux lions héraldiques rappelant les armoiries de la Grande-Bretagne.

Une plaque porterait en outre les noms des différentes formations qui participèrent à cette attaque et éventuellement des officiers, sous-officiers et soldats qui y trouveraient la mort.

Cette décision, dès qu'elle fut connue des milieux britanniques de la région, n'a pas manqué d'être accueillie très favorablement, et une députation composée de personnalités de la « Légion britannique » et de l'Imperial War Graves Commission (Commission Impériale des sépultures de guerre) est venue mardi, exprimer sa reconnaissance à la municipalité werwiquoise.

Cette députation fut reçue par MM. Robert Vanruille, maire, et René Catrix, secrétaire général de la mairie, qui conduisirent leurs hôtes sur l'emplacement du futur monument, emplacement indiqué sur la photographie que nous reproduisons ci-dessous.

Les visiteurs se retirèrent après avoir permis de faire entreprendre des recherches de l'autre côté de la Manche, afin de retrouver dans la mesure du possible les noms des « tombes » tombées lors de la délivrance de Werwiq.

La prochaine manifestation de bienfaisance de la Douane, à Tourcoing



Les douaniers de Tourcoing organisent pour le samedi 11 février, salle municipale de réunions, une manifestation de bienfaisance avec un programme de choix au profit de l'Union mutualiste et de l'Œuvre des orphelins des douanes. La commission chargée de l'organisation de cette fête est présidée par M. Pichon, le sympathique lieutenant des douanes.

Chez les jeunes de l'U.N.C. du groupe des quartiers du Sacré-Cœur

La réunion générale a eu lieu sous la présidence de M. Pichon, qui avait à ses côtés MM. Monvoisin, président du groupe des anciens combattants, le président du groupe des jeunes et les membres de la commission. M. Marcel Vanneste, secrétaire, a présenté le rapport moral et fait revivre les principales heures vécues au cours de l'année 1938.

M. Louis Cuvelier, trésorier, expose la situation financière, qui se révèle satisfaisante.

Il a été procédé, après avoir présenté ses vœux, à rappeler le concours départemental de tir organisé par le Centre départemental et sur lequel M. E. Hocquet est chargé de la formation des équipes du groupe.

D'autre part, un bal, organisé avec les concours des anciens, aura lieu à la Salle moderne, le 12 février.

Il a été procédé au renouvellement partiel de la commission, les membres sortants ont été réélus à l'unanimité, tandis que M. P. Amelinckx était nommé président honoraire du groupe.

La distribution des primes de présence et la tombola ont suivi, puis M. Monvoisin a apporté les souhaits des anciens pour le développement du groupe et l'augmentation des effectifs.

Au Syndicat des coiffeurs

Le syndicat tient une réunion extraordinaire lundi prochain, à 9 h. 30, Café du Damier, rue Nationale.

L'ordre du jour comprend notamment la remise des feuilles de déclarations fiscales artisanales; des renseignements sur les modalités de la marche de cet établissement, œuvre unique consacrée au lépreux, en France.

Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses.

Contribution nationale extraordinaire

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

Pour le sanatorium de Valbonne

Ce jeudi, à 19 h. 30, M. D. Dornoy, directeur du sanatorium de Valbonne fera une conférence à la « Fraternelle », 21, rue de la Mairie, au sujet de la marche de cet établissement, œuvre unique consacrée au lépreux, en France.

Cette conférence sera accompagnée de projections lumineuses.

Pourquoi il faut exiger les vignettes C.P.G.M.

PARCE QUE LES VIGNETTES C.P.G.M. EN ESPÈCE dans toutes les AGENCES DE LA BANQUE M. ROY, qui les accepte aussi en PAIEMENT des SAVON PAILLETTES LES VIGNETTES C.P.G.M. sont données avec les Produits de marque suivants : BORBONS KREMA - AMIEUX FRESNES - THÉS ET INFUSIONS JAQUEMAIRE - THÉS ET INFUSIONS DE L'ÉPHÉANT - DÉJEUNER BLEU-CAO - LAIT GALLIA - NORGE ET DOGE - CIRAGE ET PRODUITS D'ENTRETIEN JEAN BART - CONFITURES.

LES VIGNETTES C.P.G.M. sont données avec les Produits de marque suivants : BORBONS KREMA - AMIEUX FRESNES - THÉS ET INFUSIONS JAQUEMAIRE - THÉS ET INFUSIONS DE L'ÉPHÉANT - DÉJEUNER BLEU-CAO - LAIT GALLIA - NORGE ET DOGE - CIRAGE ET PRODUITS D'ENTRETIEN JEAN BART - CONFITURES.

A l'orphelin des Travailleurs

Cette belle société chorale a tenu sa réunion annuelle, sous la présidence d'honneur de M. J. Masurel.

M. A. Delanoy, président actif, ouvrant la séance a présenté les vœux de l'association, pour 1939, à M. J. Masurel, président d'honneur, ainsi qu'à MM. Albert Deschamps et Georges Lampe, vice-présidents d'honneur, puis il leur a adressé ses remerciements pour l'aide morale et financière apportée à la société.

Après avoir rappelé les événements de l'année, et présenté la situation financière, le président a parlé de la nécessité de l'assiduité aux répétitions de tous les membres.

M. J. Masurel a remercié MM. Deschamps, Valckensere et tous les membres de la commission, de leur dévouement.

Le président d'honneur a poursuivi par une étude sur la situation générale actuelle et a conclu en disant tout son espoir en l'avenir et en formant des vœux pour que la société, sous la direction de son chef éclairé, M. G. Duquesnoy, aille de succès en succès.

Il fut alors procédé au renouvellement de la commission sur les bases suivantes : Comité d'honneur : MM. J. Masurel, président d'honneur, A. Deschamps et G. Lampe, vice-présidents d'honneur. Comité administratif : MM. Albert De-

Le Riz «DRAPEAUX» EST 100 % FRANÇAIS

MARCO-EN-BARCEUL

ÉCOLE D'INFANTERIE (S.O.B.). — Aujourd'hui jeudi, à 18 h. 30, l'Œuvre de la ville, cours de perfectionnement pour les grades de l'Infanterie, instructeurs : capitaine Rouch, lieutenant Delort, sous-lieutenant Lefèvre, Leducq et Varin.

« LA RENAISSANCE ». — Ce jeudi soir, à 18 h. et jusqu'à 20 h., séance d'entraînement pour les pupilles, au local de la place Doumer.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Les habitants et tous les intéressés peuvent se procurer dès maintenant à l'hôtel de ville, 2^e des bordereaux de versement et des notices explicatives pour l'application de la retenue de 2 % sur les traitements et salaires.

CONSULTATION DES NOURRISSONS

Aujourd'hui jeudi 26, pour le quartier du Bourg, de 9 à 10 h., à l'école maternelle Mme Curie, Grand-Cour.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

Permanence aujourd'hui jeudi 26, de 14 à 18 h., au bureau de l'hôtel de ville (au-dessus du commissariat de police).

HARMONIE MUNICIPALE

Répétition ce soir jeudi, à 20 h., au siège, 2 Grand-place, sous la direction du chef, M. Ulysse Deminckx, 19, rue de la Mairie.

HARMONIE « LES AMIS DU FLOUCH »

Répétition ce soir jeudi, à 20 h., au siège, 125 rue Pasteur, sous la direction de M. P. Deminckx.

HARMONIE « LES AMIS REUNIS »

Répétition demain vendredi, à 19 h. 30, au siège, 68, rue Jean-Jaures, sous la direction de M. P. Deminckx.

ACCORDÉONISTES MARQUOIS

Répétition ce soir jeudi, à 19 h., pour les jeunes, au siège, 62 bis, rue Nationale, sous la direction de M. P. Deminckx.

CHORALE « LA LYRE OUVRIÈRE »

Ce soir jeudi, à 20 h., au siège, salle des fêtes, rue de la Mairie, sous la direction de M. P. Deminckx.

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE

Des notices explicatives à l'usage des employeurs et des bords-à-à-vis de versement concernant la contribution nationale extraordinaire de 2 % sont à la disposition des intéressés à l'hôtel de ville (pour l'honneur).

BELGIQUE

La contribution nationale de 2 % en France et les ouvriers frontaliers

La question sera tranchée par des délégués des gouvernements belge et français

On nous avait demandé de diverses régions de la zone frontalière, comment se présentait la situation des ouvriers et employés frontaliers belges en ce qui concerne l'application de la taxe de 2 % sur les salaires et les rentes viagères, instituée par un décret-loi du 13 novembre 1938. Nous avons reçu de la Confédération des syndicats chrétiens, qui comme on le sait, a institué un « Secrétariat spécial pour la région frontalière », la note suivante :

« La Confédération des syndicats chrétiens estime, ainsi que les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, au-delà de l'article 4, que la détermination de la publication du décret-loi, qu'un vœu de la convention franco-belge du 16 mai 1931, tendant à éviter les doubles impositions, cette taxe ne peut s'appliquer aux revenus professionnels des travailleurs frontaliers.

« La retenue de 2 % du salaire des ouvriers belges écrit d'ailleurs contraire au décret-loi même, instituant cette taxe. En ce qui concerne les bénéfices des professions non commerciales, le dernier alinéa de l'article 4, du décret du 12 novembre 1938 dit littéralement : « En ce qui concerne les personnes exerçant une activité en France sans y posséder d'établissement professionnel ou soumise à l'impôt sur le revenu des professions non commerciales, la contribution nationale sera retenue ».

« Or, les frontaliers belges ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu des professions non commerciales, la contribution nationale sera retenue ».

« La question soulevée sera tranchée très prochainement par des délégués des gouvernements belge et français. Il va de soi que, si la thèse belge l'emporte, les sommes qui pourraient être indûment perçues entre temps, seraient à rembourser ».

Le Conseil général du parti socialiste soutiendra fermement le Gouvernement dans sa lutte contre la déflation

Après un échange de vues au sujet de la déflation, le Conseil général du parti socialiste s'est réuni mercredi à Bruxelles.

« Le Conseil général du P. O. B. soutiendra le gouvernement fermement dans sa lutte contre la déflation. Il a exposé les mesures à prendre pour accorder certaines divergences de vues. L'ordre du jour expose le programme du gouvernement qui repousse toute déflation.

« Le Conseil général du P. O. B. soutiendra le gouvernement fermement dans sa lutte contre la déflation. Il a exposé les mesures à prendre pour accorder certaines divergences de vues. L'ordre du jour expose le programme du gouvernement qui repousse toute déflation.

« Le Conseil général du P. O. B. soutiendra le gouvernement fermement dans sa lutte contre la déflation. Il a exposé les mesures à prendre pour accorder certaines divergences de vues. L'ordre du jour expose le programme du gouvernement qui repousse toute déflation.

Le secrétaire du commerce d'outremer de Londres à Bruxelles

Le Right Honorable R.-S. Hudson, secrétaire du département du Commerce d'outremer, a quitté Londres mercredi matin, accompagné de M. Hudson. Il assistera, le soir, au banquet de la Chambre de commerce britannique à Bruxelles.

M. R.-S. Hudson fut un diplomate distingué dans les ambassades de Grande-Bretagne, à Paris et à Washington. Il séjournera plusieurs jours à Bruxelles.

Les inondations

Les pluies persistantes de ces derniers jours ont fait monter considérablement le niveau des eaux de la Meuse. Les bords de la Meuse ont été envahis par les eaux et l'eau a pénétré dans différents jardins des maisons situées à l'est de la Meuse.

« La crise d'accidents de plus en plus dans le département de la Meuse, les eaux couvrent légèrement la route.

« A Liège, mercredi matin, la crue avait atteint son niveau maximum avec sur la Meuse un débit de 1.500 m. cubes à la seconde. Le mouvement de décrue a commencé sur la Sambre, la Lesne et la Semoy. La Vedre et l'Ambrière sont stationnaires de moment que la Meuse. Mais tout danger d'inondation est dès à présent écarter.

La Société nationale des chemins de fer

M. Marck, ministre des Transports, a soumis à la Chambre un projet de loi autorisant la Société nationale des chemins de fer belges à contracter un emprunt de 150 millions de francs pour couvrir des dépenses de premier établissement.

COURTRAI LE CONCIERGE D'UNE TANNERIE SURPREND UN CAMBRIOLEUR QUI ESSAYAIT DE PÉNÉTRER DANS LES BUREAUX

L'incoupage parvient à s'enfuir. Le concierge des établissements Liebaert-Peet, chaussée de Gand, à M. Robert West, qui effectuait sa ronde habituelle, mardi vers 21 h. 50, perçut tout à coup un bruit insolite du côté des bureaux.

« En étant rendu, il se trouva en présence d'un individu qui essayait d'ouvrir la porte. Une lutte s'engagea mais le malfaiteur parvint à se dégager et à s'enfuir. Le concierge, de même que le cambrioleur, ont été blessés dans la lutte. La police espère-t-elle pouvoir identifier assez facilement le malfaiteur qui doit porter des marques au visage.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE ! Sans calomel — Et vous sauterez du lit le matin, « gonflé à bloc ».

« Votre foie devrait verser, chaque jour, au moins un litre de bile dans votre intestin. Si cette bile n'arrive mal, vous ne digérez pas vos aliments, ils se putréfient. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous avez plus de tristesse que de joie. Les fatigues sont des virus. Une seule force s'attendait pas la cause. Surtout les PETITES PILULES CARTER. VERTES POUR LE FOIE ont le pouvoir d'assainir cet afflux de bile qui vous rend amer, abattu, fatigué, triste, déprimé. Elles ont le pouvoir d'activer la bile. Exiger les Petites Pilules Carter. Toutes pharmacies. Prix : 11,75 ».

Une sentinelle est attaquée près de Visé

Près de Visé, une sentinelle appartenant aux gardes cyclistes de la frontière a été blessée par deux soldats allemands. Des coups de feu ont été tirés dans sa direction.

« Les autorités militaires sont sur les lieux.

« La politique de paix définie par le Roi le 14 octobre 1936 est la seule politique étrangère possible pour la Belgique », déclare la « Ligue catholique belge pour la paix »

La Ligue catholique belge pour la paix a tenu à Bruxelles, une réunion à laquelle assistait M. A.-E. Janssen, ministre d'État et président de la Ligue.

« Elle a adopté un ordre du jour dans lequel elle dit que la seule politique étrangère à suivre par la Belgique est celle que le roi a définie le 14 octobre 1936 et que l'indépendance ne peut pas se confondre avec une neutralité qui empêcherait la Belgique de fixer librement son attitude en cas de conflit.

Tirage de l'emprunt à lots 1932

Mercredi, à 10 heures, le tirage au sort de l'emprunt belge à lots de 1932.

« Le lot de 500.000 fr. est échu à la série 109.363.

« Les 20 séries suivantes sont remboursables à 25.000 francs : 109.371, 109.372, 109.373, 109.374, 109.375, 109.376, 109.377, 109.378, 109.379, 109.380, 109.381, 109.382, 109.383, 109.384, 109.385, 109.386, 109.387, 109.388, 109.389, 109.390, 109.391, 109.392, 109.393, 109.394, 109.395, 109.396, 109.397, 109.398, 109.399, 109.400, 109.401, 109.402, 109.403, 109.404, 109.405, 109.406, 109.407, 109.408, 109.409, 109.410, 109.411, 109.412, 109.413, 109.414, 109.415, 109.416, 109.417, 109.418, 109.419, 109.420, 109.421, 109.422, 109.423, 109.424, 109.425, 109.426, 109.427, 109.428, 109.429, 109.430, 109.431, 109.432, 109.433, 109.434, 109.435, 109.436, 109.437, 109.438, 109.439, 109.440, 109.441, 109.442, 109.443, 109.444, 109.445, 109.446, 109.447, 109.448, 109.449, 109.450, 109.451, 109.452, 109.453, 109.454, 109.455, 109.456, 109.457, 109.458, 109.459, 109.460, 109.461, 109.462, 109.463, 109.464, 109.465, 109.466, 109.467, 109.468, 109.469, 109.470, 109.471, 109.472, 109.473, 109.474, 109.475, 109.476, 109.477, 109.478, 109.479, 109.480, 109.481, 109.482, 109.483, 109.484, 109.485, 109.486, 109.487, 109.488, 109.489, 109.490, 109.491, 109.492, 109.493, 109.494, 109.495, 109.496, 109.497, 109.498, 109.499, 109.500, 109.501, 109.502, 109.503, 109.504, 109.505, 109.506, 109.507, 109.508, 109.509, 109.510, 109.511, 109.512, 109.513, 109.514, 109.515, 109.516, 109.517, 109.518, 109.519, 109.520, 109.521, 109.522, 109.523, 109.524, 109.525, 109.526, 109.527, 109.528, 109.529, 109.530, 109.531, 109.532, 109.533, 109.534, 109.535, 109.536, 109.537, 109.538, 109.539, 109.540, 109.541, 109.542, 109.543, 109.544, 109.545, 109.546, 109.547, 109.548, 109.549, 109.550, 109.551, 109.552, 109.553, 109.554, 109.555, 109.556, 109.557, 109.558, 109.559, 109.560, 109.561, 109.562, 109.563, 109.564, 109.565, 109.566, 109.567, 109.568, 109.569, 109.570, 109.571, 109.572, 109.573, 109.574, 109.575, 109.576, 109.577, 109.578, 109.579, 109.580, 109.581, 109.582, 109.583, 109.584, 109.585